

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	7ème
Nom de site		Numéro	T10547
Adresse du site	47, rue de Bellechasse	Hauteur	R+5 (19.90m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/3G/4G par 3 nouvelles antennes 2G/3G/4G/5G entrelacées avec ajout du 700MHz (4G) du 3500MHz (5G) et partage du 2100MHz (4G/5G)		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2016
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	15/07/2025
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	15/09/2025

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/3G/4G par 3 nouvelles antennes entrelacées 2G/3G/4G/5G (800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec ajout du 700MHz pour la 4G, du 3500MHz pour la 5G, et partage du 2100MHz (4G/5G), orientées vers les azimuts 330°, 120° et 240°		
Distance des ouvrants	3 à 5m en dessous de l'antenne (Fenêtres)	Vis-à-vis (25m)	AZ 330°
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 120° < 3V/m - 240° < 4V/m - 330° < 5V/m 5G (3500): 120° < 2V/m - 240° < 3V/m - 330° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	19.70m (330/240°) et 21.10m (120°) pour les antennes à faisceaux fixes et orientables		

Incidence visuelle

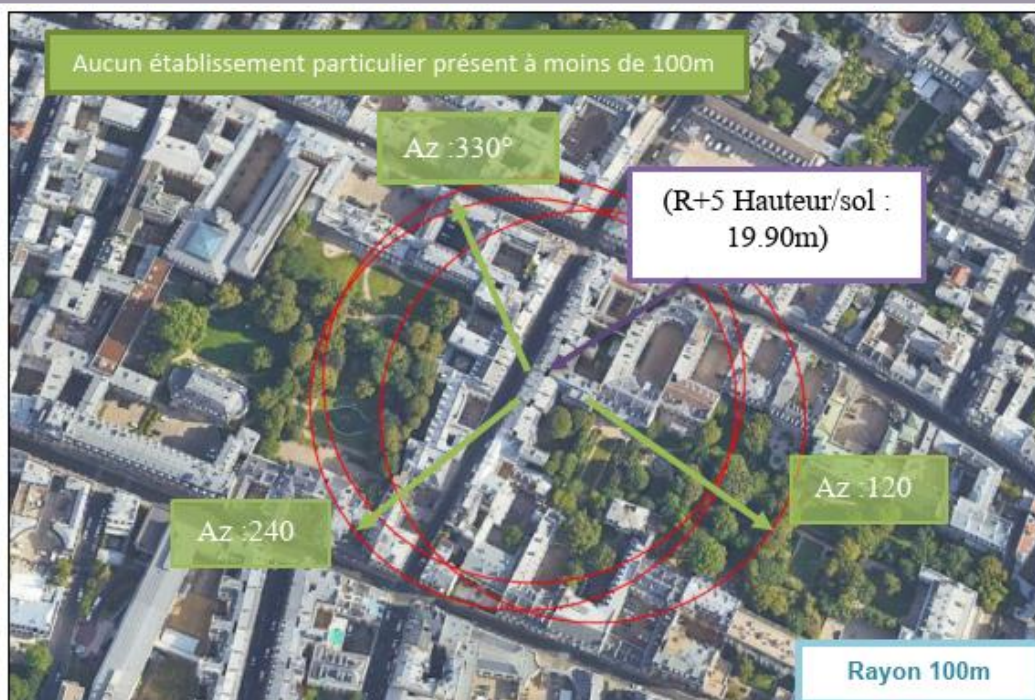
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux fixes et orientables.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

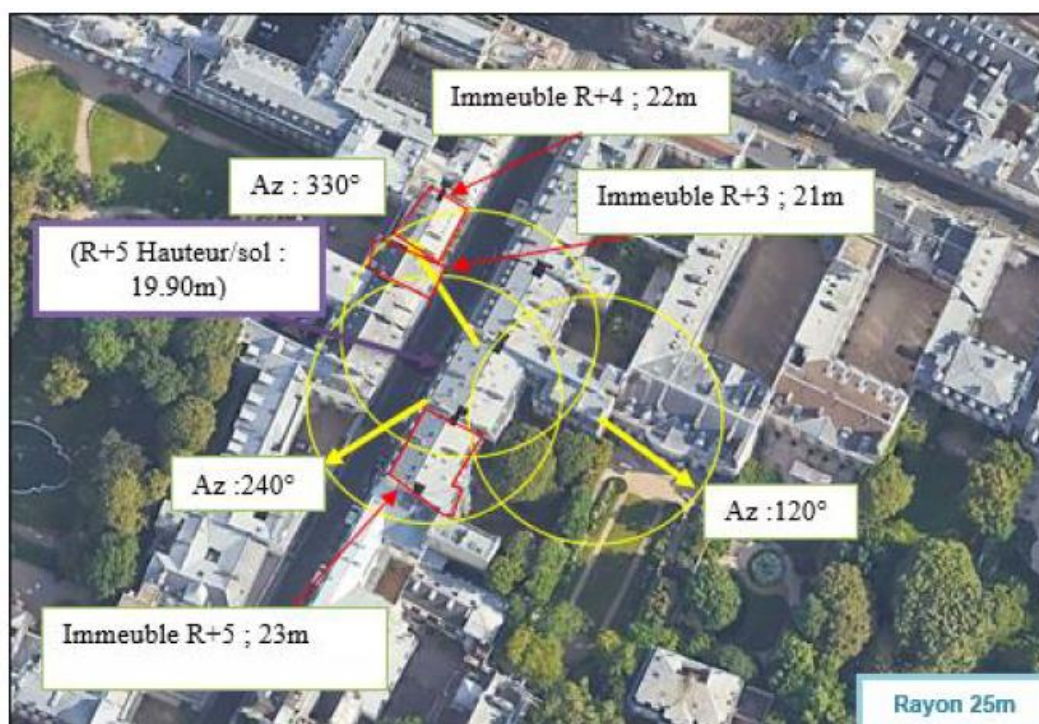
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable
		☐
		Défavorable
		☐
		Ne se prononce pas
		☐

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 47 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS--7E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

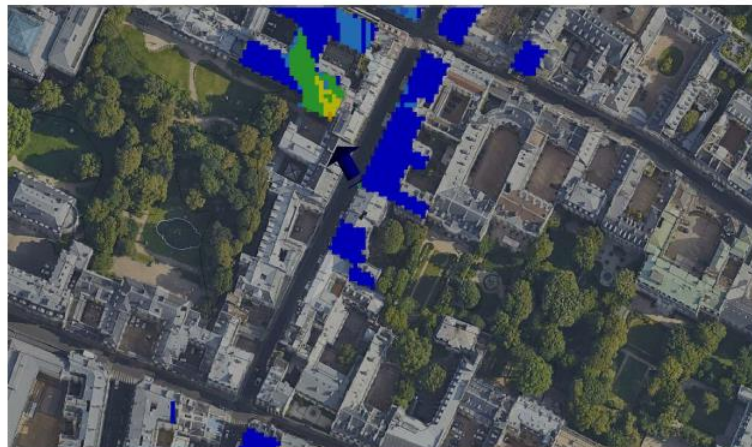
	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 330°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	19.5 m	16.5 m	22.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 330°

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Légende



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 47 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS--7E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 330°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	13.5 m	16.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 330°

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Légende



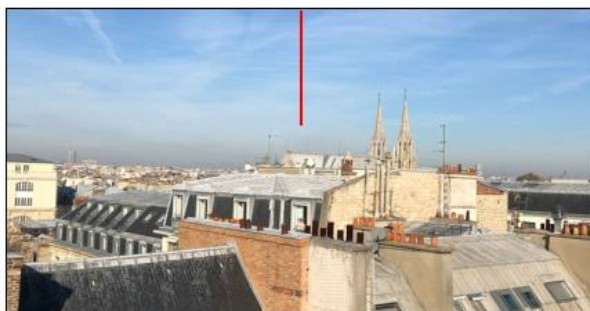
Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté : pas de modification visuelle



Vue des Azimuts

Azimet 330°



Azimet 120°



Azimet 240°

